

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 DECEMBRE 2021

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 6

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/7/13

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois de décembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le premier décembre 2021.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Excusés

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, ESTACHY Jean-François, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et SEIMANDO Mylène.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. LESBROS Pascal ;
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à BOREL Christian ;
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. NICOLAS Laurent donne procuration M. EYRAUD Joël ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean ;
Mme SEIMANDO Mylène donne procuration à Mme SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Signature d'un protocole partenarial de lutte contre l'habitat indigne

Porté par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et la Précarité Énergétique des Hautes Alpes, un protocole partenarial est proposé entre les collectivités territoriales du département et l'ensemble des autres acteurs de cette lutte : l'Etat et l'Anah, le Parquet de Gap, le Département, L'ARS, la CAF, la MSA, le SOLIHA.

Le but est de renforcer les actions menées dans la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique. Les collectivités territoriales désignent un référent sur leur territoire qui permettra de faire remonter les situations locales, renforçant les actions de repérage et les signalements. Il est proposé que la référente soit la chargée de projet Petites Villes de Demain (PVD) dans le cadre de son travail sur l'habitat en général. Elle sera invitée à participer aux COTECH animés par le Pôle.

Il convient donc de signer ce protocole partenarial. Une lecture est donnée de celui-ci.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le protocole partenarial dans son ensemble (copie jointe en annexe de la présente délibération)
- Autorise le Président à signer le présent protocole

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 09 décembre 2021
Et de la publication le 14 décembre 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.